



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 88171

## Texte de la question

Mme Marie-Louise Fort attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le « titre emploi service entreprise » (TESE). Le TESE dont le champ d'application a été élargi aux entreprises de moins de 20 salariés depuis l'ordonnance du 18 juin 2015 relative à la simplification des déclarations sociales des employeurs, est un dispositif destiné à simplifier les formalités sociales liées à l'emploi de salariés. Or ce dispositif ne permet pas de gérer les dispositions spécifiques de plus de 700 conventions collectives et constitue une source de nombreux contentieux devant les conseils des prud'hommes. De plus la mise en place de la complémentaire santé obligatoire dans toutes les entreprises au 1er janvier 2015 ne semble pas compatible avec le TESE. Aussi elle souhaiterait savoir comment le Gouvernement entend remédier à ces inconvénients.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Louise Fort](#)

**Circonscription :** Yonne (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 88171

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

**Ministère attributaire :** Travail

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [15 septembre 2015](#), page 6967

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)